

Demande d'inscription au Lycée général pour 2023-2024

Madame, Monsieur,

Vous cherchez avec votre enfant un lycée pour la poursuite de ses études à la prochaine rentrée scolaire.

Sous réserve de son orientation en seconde générale et technologique et d'un rendez-vous d'inscription favorable, nous serions très heureux de vous accueillir au sein de la communauté éducative du Lycée Sainte-Marie. Dans la continuité de ce qui est proposé et vécu à l'école et au collège au sein de notre ensemble scolaire, notre lycée d'enseignement général est **ouvert à tous à la condition d'accepter et de respecter son projet éducatif** dont vous découvrirez l'esprit ci-dessous.

Le lycée Ste Marie offre une poursuite d'études générales dans un cadre adapté à l'âge des élèves et aux exigences de nos formations : locaux rénovés et équipés, règlement intérieur visant à développer l'autonomie des lycéens.

Les années lycée constituent une période « clé » dans la vie de votre enfant.

La classe de SECONDE est devenue un véritable seuil d'orientation : chaque élève en fonction de ses goûts et projets, mais aussi de ses capacités et résultats se détermine pour préparer le diplôme qui lui permettra d'accéder à une formation de l'enseignement supérieur.



L'ensemble scolaire Sainte-Marie est un établissement associé par contrat à l'Etat et relevant de la tutelle catholique des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. L'enseignement dispensé est conforme aux programmes et aux règles de l'éducation nationale, dans le cadre plus global de notre projet éducatif qui peut se résumer ainsi :

1- L'ouverture à tous et le souci de chacun :

Nous nous engageons à mettre la personne au cœur de la démarche pédagogique : **accueillir et accompagner tous les élèves**, en portant une attention particulière à chacun.

2- L'appartenance à une communauté :

Nous veillons à la participation de tous, enseignants, personnels, élèves, parents, à la définition et à la mise en œuvre du projet. Notre établissement est un espace privilégié pour construire et faire vivre une communauté éducative référée à des valeurs partagées, insérée dans une société multiculturelle, et participant à la vie de son territoire.

3- Une Ecole porteuse de sens :

L'enseignement catholique veut prendre en compte la dimension spirituelle inhérente à toute culture, et à développer la capacité de chacun à entrer en relation avec Dieu. Nous cherchons à créer du lien entre les savoirs, à permettre à chacun de vivre et d'agir en cohérence avec nos valeurs de référence : le respect de la vie, la recherche de la vérité, le partage et le souci de l'autre, l'appel à se dépasser et à grandir.

Acquérir des connaissances permet aussi de s'interroger sur le sens de la vie. Les croyants sont ainsi invités à faire dialoguer foi et raison.

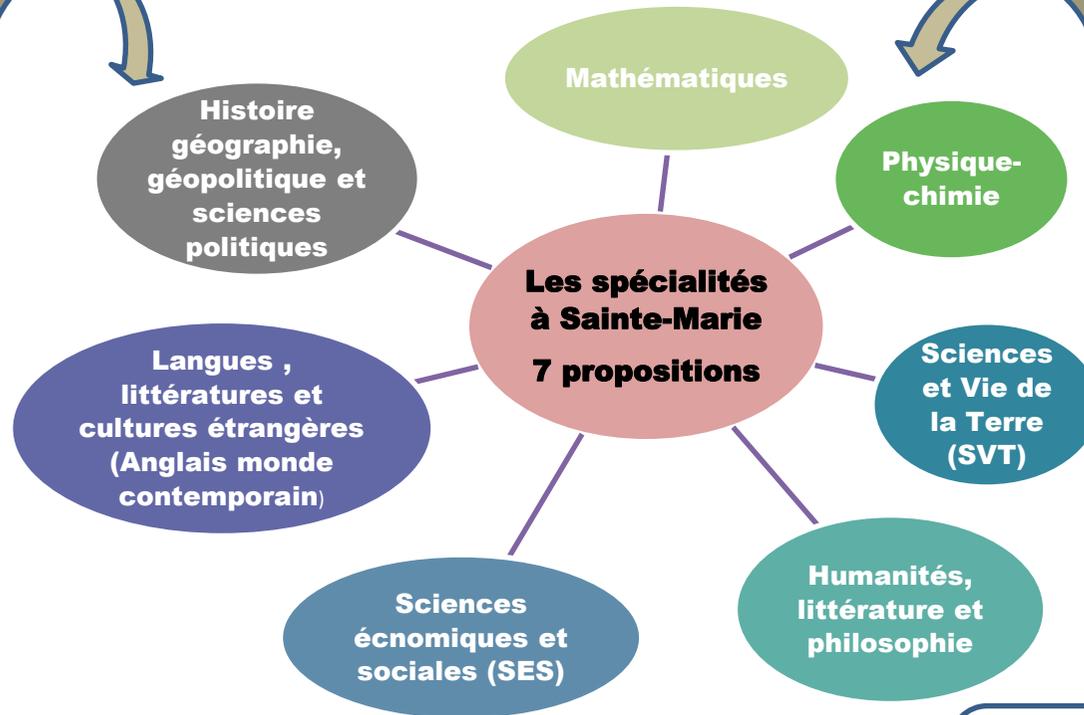
Enseignements communs :

Français : 4h- Histoire-Géographie : 3h
Langues vivantes : 5h.30 : LVA : anglais, LVB : Espagnol ou Allemand
Sciences économiques et sociales (SES) : 1h30
Mathématiques : 4h-Physiques-Chimie : 3h-Sciences et vie de la Terre : 1h30
Education physique et sportive : 2h
Enseignement moral et civique : 18 annuelles – Sciences numériques et technologique : 1h30

Première Générale
3 spécialités obligatoires

Enseignements Communs

Français : 4h
Histoire-Géographie : 3h
Langues vivantes : 3h
LVA Anglais
LVB : Espagnol ou Allemand
Enseignement scientifique : 2h
Education physique et sportive : 2h
Enseignement moral et civique : 18 h annuelles
+ 1 enseignement facultatif de mathématiques : 1h30



Terminale Générale
2 spécialités obligatoires

Enseignements Communs

Philosophie : 4h
Histoire-Géographie : 3h
Langues vivantes : 4h
LVA Anglais
LVB : Espagnol ou Allemand
Enseignement scientifique : 2h
Education physique et sportive : 2h
Enseignement moral et civique : 18 h annuelles



Optionnel : Maths complémentaires (aux élèves ayant suivi la spé maths en 1^{ère} et ne souhaitant pas la poursuivre en Terminale)
Ou à ceux ayant suivi l'enseignement facultatif « maths spécifiques en 1^{ère} »

CONTRIBUTIONS FAMILIALES :

Les professeurs sont salariés par l'Etat et l'enseignement est gratuit.

La Région Ile de France et l'Etat contribue partiellement à financer le fonctionnement de l'établissement, et peut subventionner les travaux d'investissement.

La contribution familiale est destinée aux frais d'investissement (*construction, équipements*), à l'éducation spirituelle et religieuse, et aux frais de fonctionnement restant à la charge de l'établissement (*Personnels administratifs, éducatifs et de service, chauffage, eau, électricité...*)

La participation attendue par l'OGEC Ste MARIE pour l'année scolaire d'un lycéen est de 1 141 €, hors restauration, matériels et sorties scolaires.

Toutefois, vous pouvez demander à bénéficier d'une réduction « famille » si plusieurs de vos enfants sont inscrits à Ste MARIE ou St VINCENT de PAUL.

L'acompte de confirmation de réinscription qui vous est demandé avec le dossier (240 € par élève) sera porté au crédit de votre compte « famille » et déduit de la facture annuelle éditée en septembre.

TARIFS

PARTICIPATION DES FAMILLES	1 ^{ER} ENFANT	Les familles peuvent bénéficier d'une réduction lorsque plusieurs enfants sont inscrits dans les établissements du groupe Ste Marie et St Vincent de Paul			
		2 ^{EME} ENFANT	3 ^{EME} ENFANT	4 ^{EME} ENFANT	5 ^{EME} ENFANT
Contribution volontaire « scolarité » 240 € à l'inscription + 8 mensualités d'octobre à mai	1 141€				
		- 15 %	- 25 %	- 40 %	Gratuité
Autres frais : (fichiers d'activités, accès aux équipements sportifs, location de livres, frais postaux)	50 € (les réductions familiales ne s'appliquent pas sur ces frais.)				
Restauration (SELF : 1 entrée +1 plat+ 1 laitage+1 dessert ou SNACKING Lycée)	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Forfaits annuels –DP - LYCEE	225 €	450 €	675 €	900 €	1125 €
Repas occasionnel	8,20€ (externe qui souhaite manger à la cantine)				
 Association de parents d'élèves (facultatif)	27 € (1 seule cotisation par famille - fortement recommandée)				

- Les lycéens de Ste MARIE sont éligibles aux bourses nationales (sous conditions de ressources).

A titre indicatif, le montant annuel d'une bourse au lycée peut varier de 441 € à 936 €

Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre) ;

- Aucune famille ne doit se sentir écartée pour des raisons financières

PROCEDURE POUR L'INSCRIPTION

1. Se connecter sur le site : stemariestains.org et faire l'inscription en ligne
2. Joindre à la demande en ligne tous les documents demandés
3. Après vérification du dossier, le secrétariat vous contactera
4. Rencontre avec Monsieur DOLL Chef d'établissement au lycée ou Monsieur VERHEYE, son adjoint.
5. **Si le dossier de votre enfant est retenu**, vous aurez 8 jours pour confirmer l'inscription sur ECOLE DIRECTE .
Après ce délai le dossier sera en liste d'attente.

Pièces à fournir en ligne

- ✓ Un chèque de 30 euros* couvrant les frais de dossier de candidature à l'ordre de « OGEC »
 - ✓ Une lettre de motivation rédigée par l'élève
 - ✓ Les bulletins trimestriels ou semestriels scolaire de l'année précédente
 - ✓ Les bulletins trimestriels de l'année en cours
 - ✓ Copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour ou du passeport de l'élève
 - ✓ Copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour ou du passeport des parents
 - ✓ Copie du livret de famille avec tous les enfants
- 👉 **Tous les bulletins scolaires devront être transmis avant le 26 juin 2023**
- *Sauf pour les élèves déjà scolarisés dans un établissement du Groupe Sainte-Marie-Saint-Vincent De Paul

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après le dépôt du dossier définitif.